

**2016\_CT2\_044**

**OBJET : Ressources - Finances - Modifications et clôtures d'Autorisations de Programme sur le Budget annexe des Transports Publics Urbains du Territoire du Pays d'Aix**

Le 23 juin 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juin 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BERNARD Christine donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – CORNO Jean-François donne pouvoir à DELAVET Christian – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DEVESA Brigitte donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GALLESE Alexandre donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – JOUVE Mireille donne pouvoir à FREGEAC Olivier - de SAINTDO Philippe donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PIZOT Roger donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUDON Jacques – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : AMIEL Michel – BONTHOUX Odile – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – DAGORNE Robert – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Gérard BRAMOULLÉ** donne lecture du rapport ci-joint.

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE**

**Ressources/Finances**

■ Séance du 23 juin 2016

02\_1\_06

■ **Modifications et clôtures d'Autorisations de Programme sur le Budget annexe des Transports Publics Urbains du Territoire du Pays d'Aix**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :



Métropole d'Aix-Marseille-Provence

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

**Finances**

■ **Séance du 30 juin 2016**



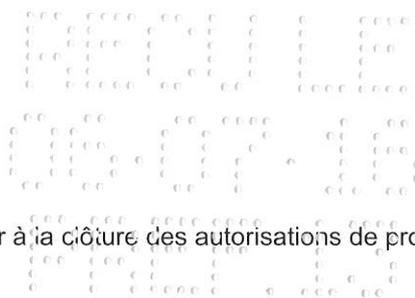
■ **Modifications et clôtures d'Autorisations de Programme sur le Budget annexe des Transports Publics Urbains du Territoire du Pays d'Aix**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que la section d'investissement d'un budget peut comprendre des autorisations de programme.

Celles-ci correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées.

Ces autorisations de programme constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles peuvent être révisées et, demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.



Il convient aujourd'hui de procéder à la clôture des autorisations de programme dénommées :

- Couloir bus Krypton Centre Ville,
- Parc Relais des 3 Sautets,

Il est également nécessaire de réviser à la hausse le montant de l'autorisation de programme concernant le Pôle d'échanges de Meyrargues.

### CLOTURES D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

#### \* Couloirs bus Krypton Centre Ville :

Cette autorisation de programme doit être clôturée. En effet, les modifications de trajet du BHNS font disparaître la nécessité d'un couloir bus réservé desservant le pôle d'échanges du Krypton avec le centre ville.

Opération budgétaire	Libellé Opération	Montant AP HT	Montant financé
649	Couloirs Bus Krypton Centre Ville	1 440.000 €	0 €

#### \* Parc Relais des Trois Sautets :

L'offre de parkings au sud de la ville d'Aix-en-Provence, avec le Parc Relais Malacrida et le Pôle d'échanges du Krypton, dont la capacité vient d'être doublée, est à ce jour particulièrement étoffée. De plus, des problèmes urbanistiques liés à sa localisation font que ce projet est aujourd'hui abandonné dans sa configuration actuelle.

Opération budgétaire	Libellé Opération	Montant AP HT	Montant financé
635	Parc Relais des 3 Sautets	690.000 €	0 €

### AUGMENTATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME

#### \* Pôle d'échanges de Meyrargues :

Dans le cadre de l'avancement des études et travaux de cet ouvrage, et au fur et à mesure du règlement des situations financières, il est apparu nécessaire d'ajuster le montant total de ce programme à 2 M€ H.T.

La révision de cette autorisation de programme se présente donc telle que :

Opération budgétaire	Libellé Opération	Montant AP HT			Financé au 31/12/15	CP 2016	CP 2017	Reste à financer
		BP 2016	Variation 2016	TOTAL				
6000	Pôle d'échange de Meyrargues	1,9 M€	100.000€	2 M€	108.818 €	250.000 €	1,5 M€	41.182 €



Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9 ;
- la délibération N°HN 028-161/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 approuvant le Budget primitif 2016 du Budget Annexe Transports Publics Urbains du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- l'avis de la Commission Finances et Administration Générale de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du 20 juin 2016.

**Où il le rapport ci-dessus,**

**Délibère**

**Article 1 :**

La clôture des Autorisations de Programme dénommées « Couloir bus Krypton Centre Ville » opération budgétaire 649, et « Parc Relais des 3 Sautets » opération budgétaire 635, est approuvée.

**Article 2 :**

L'augmentation, à hauteur de 2 M€, de l'Autorisation de Programme « Pôle d'échanges de Meyrargues » opération budgétaire 6000, est adoptée.

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Budget

Jean MONTAGNAC



## NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

N°

### **Modifications et clôtures d'Autorisations de Programme sur le Budget annexe des Transports Publics Urbains du Territoire du Pays d'Aix**

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que la section d'investissement d'un budget peut comprendre des autorisations de programme.

Ces autorisations de programme constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles peuvent être révisées et, demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

**1** - Il convient aujourd'hui de procéder à la **clôture** de deux autorisations de programme.

#### **« Couloir bus krypton Centre Ville »**

Ce programme de travaux consistait à créer un couloir réservé afin de permettre une desserte rapide entre le Pôle d'échanges du Krypton et le centre ville d'Aix-en-Provence. Cependant, les modifications du tracé du BHNS -qui emprunte dorénavant le même itinéraire que prévu pour ce couloir bus- engendrent une annulation de cette opération.

#### **« Parc Relais des 3 Sautets »**

L'offre de parkings au sud de la ville d'Aix-en-Provence, avec le Parc Relais Malacrida et le Pôle d'échanges du Krypton, dont la capacité vient d'être doublée, est à ce jour particulièrement étoffée. De plus, des problèmes urbanistiques liés à sa localisation font que ce projet est aujourd'hui abandonné dans sa configuration actuelle.

**2** - Il est également nécessaire de **réviser** à la hausse le montant de l'autorisation de programme concernant le Pôle d'échanges de Meyrargues.

#### **« Pôle d'échanges de Meyrargues »**

En effet, dans le cadre de l'avancement des études et travaux de cet ouvrage, et au fur et à mesure du règlement des situations financières, il est apparu nécessaire d'ajuster le montant total de ce programme à 2 M€ H.T. au lieu de 1,9 M€ H.T.

**OBJET : Ressources - Finances - Modifications et clôtures d'Autorisations de Programme sur le Budget annexe des Transports Publics Urbains du Territoire du Pays d'Aix**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	78
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	78
Majorité absolue	40
Pour	78
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

**30 JUIN 2016**

